

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 138

20 janvier 2006

### SOMMAIRE

3 EP Car Park Investors S.C.A., Luxembourg . . . . .	6601	Glory Winner, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	6592
3 EP Car Park Investors S.C.A., Luxembourg . . . . .	6610	Hudson Trust S.A.H., Luxembourg . . . . .	6610
Ada Consulting S.A., Luxembourg . . . . .	6615	Hutchison 3G Sweden Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	6583
Air Liquide Welding Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	6624	Innovision Holding S.A., Luxembourg . . . . .	6622
Alize Worldwide Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	6616	Innovision Holding S.A., Luxembourg . . . . .	6622
Antigone S.A., Luxembourg . . . . .	6590	Institut Brochard, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	6611
Aquasports S.A., Luxembourg . . . . .	6615	IPEF III Holdings N° 14 S.A., Luxembourg . . . . .	6591
Associated Advisors Fiduciary, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	6599	IPEF III Holdings N° 8 S.A., Luxembourg . . . . .	6597
Axe Immo S.A., Mamer . . . . .	6619	Isabeau S.A., Luxembourg . . . . .	6581
Axe Int' S.A., Mamer . . . . .	6624	Isabeau S.A., Luxembourg . . . . .	6582
Axe Int' Holding S.A., Mamer . . . . .	6619	Isabeau S.A., Luxembourg . . . . .	6582
Azulux S.A., Luxembourg . . . . .	6590	K.B.P.G. International Holding S.A., Luxembourg . . . . .	6611
B.O. Diffusion, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	6586	Kalium Investments S.A., Luxembourg . . . . .	6621
Bank of China (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	6621	Lodam Real Estate S.A., Luxembourg . . . . .	6615
Beaulière Investissement S.A., Luxembourg . . . . .	6591	Loutiag S.A., Strassen . . . . .	6620
Beryl Holding S.A., Luxembourg . . . . .	6622	Luxbat S.A., Kockelscheuer . . . . .	6619
Bodycote Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	6578	Luxbat S.A., Kockelscheuer . . . . .	6619
Bodycote Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	6578	Margaux Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	6612
Building Management & Concept Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	6579	Maro Investment S.A., Luxembourg . . . . .	6621
Chocofinance S.A., Luxembourg . . . . .	6597	New Florida, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	6598
Colony HR Holding (Lux), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	6590	New Ice S.A., Luxembourg . . . . .	6589
Contemporary Real Estate S.A., Luxembourg . . . . .	6579	Novus International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	6589
De Beers Ukraine Prospecting S.A., Luxembourg . . . . .	6624	Orthodontie & Co., S.à r.l., Luxembourg-Bonnevoie . . . . .	6578
Dominvest S.A., Luxembourg . . . . .	6587	Porter S.A., Luxembourg . . . . .	6589
Dumaplast International S.A., Luxembourg . . . . .	6579	Radici Group Lux S.A., Luxembourg . . . . .	6600
Dumaplast International S.A., Luxembourg . . . . .	6581	Sandorella Holding S.A., Luxembourg . . . . .	6591
DVD Futur, S.à r.l., Bereldange . . . . .	6622	Saphira Development S.A., Luxembourg . . . . .	6586
Egli, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	6620	Saphira Development S.A., Luxembourg . . . . .	6586
Elite Men S.A., Luxembourg . . . . .	6614	Saphira Development S.A., Luxembourg . . . . .	6586
Elite Men S.A., Luxembourg . . . . .	6614	Sharonlux Holding S.A., Luxembourg . . . . .	6610
Eurocil Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	6618	Sofidra S.A., Luxembourg . . . . .	6618
Foncière des Caraïbes S.A., Luxembourg . . . . .	6589	Sofidra S.A., Luxembourg . . . . .	6618
Gamma Finance Holding S.A., Luxembourg . . . . .	6623	Story S.A., Luxembourg . . . . .	6597
Geiranger S.A.H., Luxembourg . . . . .	6600	Sydil Financial S.A.H., Luxembourg . . . . .	6620
Geiranger S.A.H., Luxembourg . . . . .	6600	Thermolux Immobilière, S.à r.l., Howald . . . . .	6581
Geiranger S.A.H., Luxembourg . . . . .	6600	Thermolux, S.à r.l., Howald . . . . .	6581
		UCB Lux S.A., Luxembourg . . . . .	6587
		UCB Lux S.A., Luxembourg . . . . .	6589
		Uzoa Holding S.A., Luxembourg . . . . .	6591

**BODYCOTE LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.492.400,-.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 89.602.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI03725, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Signature.

(083124.3/751/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

**BODYCOTE LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.492.400,-.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 89.602.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI03716, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Signature.

(083120.3/751/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

**ORTHODONTIE & CO., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1514 Luxembourg-Bonnevoie, 2, rue Xavier de Feller.

R. C. Luxembourg B 110.385.

L'an deux mille cinq, le sept septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Emile Jeansene, prothésiste dentaire, demeurant à B-6640 Hompré/Vaux-sur-Sûre, 6B, Lac de la Strange, (Belgique),

ici représenté par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée en son nom par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée ORTHODONTIE & CO S.à r.l., avec siège social à L-1514 Luxembourg-Bonnevoie, 2, rue Xavier de Feller, en voie de formalisation au Registre de Commerce et des Sociétés, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 août 2005, non encore publié au Mémorial C, et qu'il a pris les résolutions suivantes:

*Résolution*

L'associé unique décide de modifier l'objet social en ajoutant un nouveau 1<sup>er</sup> alinéa à l'article 3 des statuts, ayant la teneur suivante:

«**Art. 3. (nouveau 1<sup>er</sup> alinéa).** La société a pour objet, en Belgique et en France, toute activité se rapportant à la profession de dentiste et plus précisément à l'orthodontie et d'une façon générale toutes opérations commerciales ou civiles, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, en relation quelconque avec son activité ou pouvant en faciliter la réalisation. Les honoraires relatifs aux prestations de soins de dentisterie en général et d'orthodontie en particulier sont perçus pour et par le compte de la société.»

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, ès-qualité qu'il agit, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 septembre 2005, vol. 532, fol. 96, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 septembre 2005.

J. Seckler.

(084035.3/231/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**CONTEMPORARY REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.  
R. C. Luxembourg B 80.129.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BI04142, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Signature.

(083126.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

**BUILDING MANAGEMENT & CONCEPT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 74, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 92.511.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083153.3/1133/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

**DUMAPLAST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 74.030.

L'an deux mille cinq, le neuf septembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DUMAPLAST INTERNATIONAL S.A. avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 1<sup>er</sup> février 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 335 du 9 mai 2000, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 28 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 774 du 18 septembre 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 74.030.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacobus Stuyck, médecin, demeurant à B-9250 Waasmunster, Pater Christophestraat 36,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Yves Michel, directeur général, demeurant à B-3321 Hoegaarden, Hoogstraat 4.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Florent Schmid, directeur financier, demeurant à B-3090 Overijse, Teniersdreef 29.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social à concurrence de trois cent dix-sept mille deux cent quatre-vingt-seize virgule quatre-vingt-dix euros (EUR 317.296,90) pour le ramener de son montant actuel de sept millions neuf cent soixante-sept mille euros (EUR 7.967.000,-) à sept millions six cent quarante-neuf mille sept cent trois virgule dix euros (EUR 7.649.703,10) par destruction de deux mille cinq cent soixante (2.560) actions au pair comptable et diminution des résultats reportés pour un montant de soixante-seize mille trois cent dix-neuf virgule vingt-quatre euros (EUR 76.319,24).

2. Augmentation du capital social à concurrence de trois millions deux cent soixante-dix-huit mille quatre cent quarante-cinq virgule trente-neuf euros (EUR 3.278.445,39) pour le porter de son montant de sept millions six cent quarante-neuf mille sept cent trois virgule dix euros (EUR 7.649.703,10) à dix millions neuf cent vingt-huit mille cent quarante-huit virgule quarante-neuf euros (EUR 10.928.148,49), par la création et l'émission de vingt-six mille quatre cent cinquante-et-une (26.451) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, moyennant un apport en nature.

Souscription et libération des actions nouvelles.

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

4. Nomination de deux nouveaux administrateurs et renouvellement des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes actuels.

## 5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de trois cent dix-sept mille deux cent quatre-vingt-seize virgule quatre-vingt-dix euros (EUR 317.296,90) pour le ramener de son montant actuel de sept millions neuf cent soixante-sept mille euros (EUR 7.967.000,-) à sept millions six cent quarante-neuf mille sept cent trois virgule dix euros (EUR 7.649.703,10) par annulation et destruction de deux mille cinq cent soixante (2.560) actions au pair comptable et diminution des résultats reportés pour un montant de soixante-seize mille trois cent dix-neuf virgule vingt-quatre euros (EUR 76.319,24).

Tous les pouvoirs sont accordés au conseil d'administration en vue de réaliser ces opérations, dans les formes et conditions de la loi.

### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions deux cent soixante-dix-huit mille quatre cent quarante-cinq virgule trente-neuf euros (EUR 3.278.445,39) pour le porter de son montant de sept millions six cent quarante-neuf mille sept cent trois virgule dix euros (EUR 7.649.703,10) à dix millions neuf cent vingt-huit mille cent quarante-huit virgule quarante-neuf euros (EUR 10.928.148,49), par la création et l'émission de vingt-six mille quatre cent cinquante-et-une (26.451) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, moyennant un apport en nature.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée les sociétés le droit belge TULUM et WORLDWIDE SALES AND MARKETING, en abrégé W.S.M., ci-après désignées, les actionnaires existants ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

### *Intervention - Souscription - Libération*

Sont ensuite intervenues:

1. TULUM, société de droit belge, avec siège social à B-3090 Overijse, Teniersdreef 29, représentée par son gérant, Monsieur Florent Schmid, prénommé, laquelle intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire mille sept cent vingt-quatre (1.724) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

2. WORLDWIDE SALES AND MARKETING, en abrégé W.S.M., société de droit belge, avec siège social à B-3000 Louvain, Mechelsevest 104,

représentée par son gérant, Monsieur Yves Michel, prénommé, laquelle intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire vingt-quatre mille sept cent vingt-sept (24.727) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Les vingt-six mille quatre cent cinquante-et-une (26.451) actions nouvelles ont été entièrement libérées moyennant un apport en nature consistant en quatre cent quatre-vingt-onze (491) actions de la société anonyme de droit belge VENTA DECORATION N.V., ayant son siège social à B-2580 Putte-Mechelen, Tinstraat 42.

Les souscripteurs ont payé en plus une prime d'émission de six cent quarante-neuf mille cinq cent cinquante-quatre virgule soixante-et-un euros (EUR 649.554,61).

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification dressé par un réviseur indépendant, à savoir LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, en date du 8 septembre 2005, et dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie et de la prime d'émission.»

Ce rapport de vérification, paraphé ne varietur, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

### *Troisième résolution*

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à dix millions neuf cent vingt-huit mille cent quarante-huit virgule quarante-neuf euros (EUR 10.928.148,49), divisé en quatre-vingt-huit mille cent soixante-dix (88.170) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer deux administrateurs supplémentaires, à savoir:

- a) TULUM, société de droit belge, avec siège social à B-3090 Overijse, Teniersdreef 29,
- b) WORLDWIDE SALES AND MARKETING, en abrégé W.S.M., société de droit belge, avec siège social à B-3000 Louvain, Mechelsevest 104,

et de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes actuels.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an deux mille dix.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de trente-six mille euros (EUR 36.000,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Stuyck, Y. Michel, F. Schmid, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2005, vol. 149S, fol. 82, case 12. – Reçu 39.280 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2005.

E. Schlessler.

(084483.3/227/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

---

**DUMAPLAST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 74.030.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2005.

E. Schlessler.

(084484.3/227/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

---

**THERMOLUX IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Howald, 40, rue des Bruyères.

R. C. Luxembourg B 5.574.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02690, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083158.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

---

**THERMOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Howald, 40, rue des Bruyères.

R. C. Luxembourg B 42.667.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02688, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083160.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

---

**ISABEAU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 6, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 43.184.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 17 juin 1999*

*Première résolution*

L'assemblée Générale prend acte de la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Henri Grethen de sa fonction d'administrateur de la société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de l'administrateur sortant:

- Mademoiselle Lynda Bamberg, demeurant à L-3919 Mondercange, 7, rue Arthur Thinnes.

Son mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2004.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs en fonction, à savoir de Madame Blanche Moutrier et de Monsieur Pascal Mathieu.

Leurs mandats viendront à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2004.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Madame Annette Michels. Son mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2004. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

*Pour ISABEAU HOLDING S.A.*

A. Michels

*Le domiciliataire*

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI03960. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(082993.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

---

**ISABEAU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

R. C. Luxembourg B 43.184.

*Extrait des résolutions prises lors de L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 16 juin 2005*

*Première résolution*

L'assemblée Générale prend acte de la démission, avec effet immédiat, de Madame Blanche Moutrier de sa fonction d'administrateur de la société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de l'administrateur sortant:

- Monsieur Henri Grethen, demeurant à Luxembourg.

Son mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2011.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de renouveler les mandats des l'administrateur en fonction, à savoir Mademoiselle Lynda Bamberg et Monsieur Bernard Eresch.

Leurs mandats viendront à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2011.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Madame Annette Michels. Son mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2011.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société, avec effet immédiat, à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte-Zithe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

*Pour ISABEAU HOLDING S.A.*

A. Michels

*Le domiciliataire*

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI03957. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(082996.3//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

---

**ISABEAU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 6, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 43.184.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI03954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(082972.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

---

**HUTCHISON 3G SWEDEN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes.  
R. C. Luxembourg B 74.474.

In the year two thousand and one, on the twentieth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, acting in place of Maître Blanche Moutrier, Notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of HUTCHISON 3G SWEDEN INVESTMENTS, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes, incorporated by deed enacted on the 22nd of February 2000, inscribed at the Luxembourg trade register, section B under number 74.474, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 408, page 19540, on 8th of June 2000, whose articles of associations have been amended by deed enacted on 8th of August 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 68, page 3240, on 31st of January 2001.

The meeting is presided by Mr. Patrick Van Hees, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Miss Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Hubert Janssen, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The partner present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partner has been beforehand informed.

III. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase of the corporate capital by an amount of EUR 51,208,225.- so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 51,220,725.- by the issue of 2,048,329 new shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

2. Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of DONNIGTON HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar and having its registered office at International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar.

3. Acceptance by the managers of HUTCHISON 3G SWEDEN INVESTMENTS, S.à r.l.

4. Amendment of Article six of the Articles of Incorporation in order to reflect the above capital increase.

After the foregoing was approved by the sole partner, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved to increase the corporate capital by an amount of EUR 51,208,225.- so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 51,220,725.- by the issue of 2,048,329 new shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, the whole to be fully paid up in kind by carrying out of a simultaneous split contribution of property, through an ownership's transfer consisting in a fraction of all the assets and liabilities of DONNIGTON HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar and having its registered office at International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar.

*Second resolution*

It is resolved to accept the subscription of the new shares referred to above by DONNIGTON HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar and having its registered office at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar.

*Contributor's Intervention - Subscription - Payment.*

DONNIGTON HOLDINGS LIMITED, here represented by Mr. Patrick Van Hees, by virtue of a proxy, declared to subscribe the 2,048,329 new shares.

The shares are paid-up by the contribution in kind of a part of all the assets and liabilities of DONNIGTON HOLDINGS LIMITED. A parallel contribution of the remaining part of all its assets and liabilities is done simultaneously by DONNIGTON HOLDINGS LIMITED to two companies incorporated under Luxembourg Law and having their registered office 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

*Evaluation*

The net value of this contribution in kind is evaluated at EUR 51,208,225.-. Such contribution has been evaluated by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value.

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing a copy of the most recent balance sheet of DONNIGTON HOLDINGS LIMITED (which as at today's date remains unchanged).

*Third resolution*

*Managers' intervention*

Thereupon intervene:

a) Susan Chow, residing at 9A Po Garden, 9 Brewin Path, Mid-Levels, Hong Kong;

- b) Christian Salbaing, residing at 9 Ovington Square, London SW3 1LH, United Kingdom;
- c) Frank Sixt, residing at Flat G/B, Knightsbridge Court, No. 28 Barker Road, The Peak, Hong Kong;
- d) Neil D. McGee, residing at 601-320 Meredith Road, N.E. Calgary, Alberta T2E 5A6, Canada;
- e) Robin Sng, residing at Blk 5000D, Marine Parade Road, #12-14 Singapore 449287.

here represented by Mr. Patrick Van Hees, prenamed by virtue of a proxy that will remain here annexed and acting in their capacity of Managers of HUTCHISON 3G SWEDEN INVESTMENTS, S.à r.l.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, each of them personally and solidarily legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, each of them expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these assets and liabilities, and confirms the validity of the subscription and payment.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is resolved to amend Article six of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 51,220,725.- (fifty-one million two hundred twenty thousand seven hundred and twenty-five Euros), represented by 2,048,829 (two million forty-eight thousand eight hundred and twenty-nine) shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.»

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand and five hundred Euro.

#### *Fixed rate tax exemption request*

Considering that it concerns an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting in a part of all the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union, whose the whole property contribution has been carried out simultaneously, nothing withheld or excepted to HUTCHISON 3G ITALY INVESTMENTS, S.à r.l., HUTCHISON 3G AUSTRIA INVESTMENTS, S.à r.l. and HUTCHISON 3G SWEDEN INVESTMENTS, S.à r.l., the company refers to Article 4.1 of the law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for capital fixed rate tax exemption.

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille un, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement empêchée, laquelle aura la garde de la présente minute.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée HUTCHISON 3G SWEDEN INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B n° 74.474, constituée suivant acte reçu le 22 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 408, page 19540 du 8 juin 2000, dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le 8 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 68, page 3240, du 31 janvier 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. L'associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 51.208.225,- pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 51.220.725,- par l'émission de 2.048.329 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

2. Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en nature consistant en une partie de la totalité des actifs et passifs de DONNIGTON HOLDINGS LIMITED, une société constituée suivant le droit de Gibraltar et ayant son siège social au International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar.

3. Acceptation par les gérants de HUTCHISON 3G SWEDEN INVESTMENTS, S.à r.l.

4. Modification afférente de l'article six des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 51,208,225 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 51.220.725,- par l'émission de 2.048.329 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, le tout à libérer intégralement en nature en exécution d'une décision d'apport scindé simultané de patrimoine par le transfert de propriété d'une fraction de tous les actifs et passifs de DONNIGTON HOLDINGS LIMITED, une société constituée suivant le droit de Gibraltar et ayant son siège social au International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar.

*Deuxième résolution*

Il est décidé d'admettre la souscription des parts sociales nouvelles dont question ci-avant par DONNIGTON HOLDINGS LIMITED, une société constituée suivant le droit de Gibraltar et ayant son siège social au International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar.

*Intervention de rapporteur - Souscription - Libération*

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée DONNIGTON HOLDINGS LIMITED, ici représentée par Patrick Van Hees en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée;

Laquelle a déclaré souscrire les 2.048.329 parts sociales nouvelles.

Les parts sociales sont payées par l'apport d'une partie de tous les actifs et passifs de DONNIGTON HOLDINGS LIMITED. En parallèle, le reste de tous les actifs et passifs de DONNIGTON HOLDINGS LIMITED est apporté à deux sociétés constituées selon la loi luxembourgeoise ayant leurs sièges sociaux au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

*Evaluation*

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à EUR 51.208.225. Cet apport a été évalué par les gérants de la Société grâce à un rapport établissant la valeur de l'apport.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné par la production de la situation bilantaire récente de DONNIGTON HOLDINGS LIMITED, (inchangée à ce jour).

*Intervention des gérants*

Sont alors intervenus:

- a) Susan Chow, demeurant à 9A Po Garden, 9 Brewin Path, Mid-Levels, Hong Kong;
- b) Christian Salbaing, demeurant 9 Ovington Square, London SW3 1LH, Royaume Uni;
- c) Frank Sixt, demeurant à Flat G/B, Knightsbridge Court, No. 28 Barker Road, The Peak, Hong Kong;
- d) Neil D. McGee, demeurant à 601-320 Meredith Road, N.E. Calgary, Alberta T2E 5A6, Canada;
- e) Robin Sng, demeurant à Blk 5000D, Marine Parade Road, #12-14 Singapour 449287.

ici représentés par Patrick Van Hees, prénomné, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée, agissant en qualité de gérants de la société HUTCHISON 3G SWEDEN INVESTMENTS, S.à r.l.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, tous marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites parts sociales, et confirme la validité des souscriptions et libérations.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 51.220.725,- (cinquante et un millions deux cent vingt mille sept cent vingt-cinq euros), divisé en 2.048.829 (deux millions quarante-huit mille deux cent vingt-neuf) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ sept mille cinq cents euros.

*Requête en exonération des droits proportionnels*

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature d'une partie de la totalité des actifs et passifs d'une société de capitaux ayant son siège dans la Communauté Européenne, dont l'apport du patrimoine intégral a été réalisé simultanément, rien réservé ni excepté à HUTCHISON 3G ITALY INVESTMENTS, S.à r.l., HUTCHISON 3G AUSTRIA INVESTMENTS, S.à r.l. et à HUTCHISON 3G SWEDEN INVESTMENTS, S.à r.l., la société requiert sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit proportionnel d'apport.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 2001, vol. 874, fol. 51, case 8. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2005.

J. Elvinger.

(084455.3/211/201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

---

**B.O. DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 94.753.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI03904, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

B.O. DIFFUSION, S.à r.l.

Signature

(083033.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

---

**SAPHIRA DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 77.426.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04161, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Signature.

(083048.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

---

**SAPHIRA DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 77.426.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04159, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Signature.

(083047.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

---

**SAPHIRA DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 77.426.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04158, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Signature.

(083046.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

---

**DOMINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 94.230.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI03922, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

DOMINVEST S.A.

Signature

(083040.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

**UCB LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 105.267.

L'an deux mille cinq, le trente août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UCB LUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 décembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 décembre 2004.

L'assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Madame Michèle Rasson, épouse de Monsieur Emmanuel de Cannart d'Hamale,

qui désigne comme secrétaire Madame Chantal Staccioni, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur René Schlim, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour

*Ordre du jour:*

- 1) Suppression de la désignation de la valeur nominale.
- 2) Rapport du réviseur d'entreprises indépendant sur l'apport en nature envisagé.
- 3) Augmentation du capital social avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2005 à concurrence de EUR 155.229.555,- pour le porter de son montant actuel de EUR 2.388.030.998,- à EUR 2.543.260.553,- par l'émission de 5.007.405 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et attribuées à la société apporteuse.
- 4) Souscription des actions nouvelles par la société anonyme holding SOCIETE FINANCIERE UCB HOLDING et libération totale des actions nouvelles par l'apport à la société de l'universalité des actifs et passifs de la société anonyme holding SOCIETE FINANCIERE UCB HOLDING.

5) Modification afférente de l'article 5.1. des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2005 à concurrence de cent cinquante-cinq millions deux cent vingt-neuf mille cinq cent cinquante-cinq euros (EUR 155.229.555,-) pour le porter de son montant actuel de deux milliards trois cent quatre-vingt-huit millions trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 2.388.030.998,-) à deux milliards cinq cent quarante-trois millions deux cent soixante mille cinq cent cinquante-trois euros (EUR 2.543.260.553,-) par la création et l'émission de cinq millions sept mille quatre cent cinq (5.007.405) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

### *Souscription et libération*

Les actions nouvelles sont intégralement souscrites par la société anonyme holding SOCIETE FINANCIERE UCB HOLDING, avec siège social à Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, ici représentée par Madame Michèle de Cannart d'Hamale, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Bruxelles, le 23 août 2005 ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par la société anonyme holding SOCIETE FINANCIERE UCB HOLDING par un apport en nature à la Société consistant en l'universalité de ses actifs et passifs, rien excepté ni réservé, d'un valeur nette de cent cinquante-cinq millions deux cent vingt-neuf mille cinq cent cinquante-cinq euros (EUR 155.229.555,-).

L'apport est fait sur base des comptes clôturés le trente et un décembre deux mille quatre; toutes les opérations effectuées après le 1<sup>er</sup> janvier 2005 par la société apporteuse dans le cadre de l'universalité du patrimoine apporté sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société bénéficiaire de l'apport et les résultats acquis après cette date dans le même cadre doivent se retrouver dans les comptes de la société bénéficiaire de l'apport, l'apport étant fait à charge pour cette dernière de supporter tout le passif en cours grevant l'universalité du patrimoine apporté, d'exécuter tous les engagements et toutes les obligations de la société apporteuse se rapportant à son patrimoine, de la garantir contre toute action du chef des dits engagements et obligations et de supporter tous les frais, droits, impôts et charges à résulter de l'apport.

Sont inclus dans l'ensemble des actifs de SOCIETE FINANCIERE UCB HOLDING apporté à la société, neuf millions neuf cent vingt-sept mille trois cents (9.927.300) actions de cent mille TRL (TRL 100.000,-) de la société UCB PHARMA A.S., ayant son siège à Cemil Topuzlu Cad. Is Bankasi Blokari D Blok, Kat 4 Daire 7, Fenerbahce, 34726 Istanbul, Turquie.

L'évaluation de cet apport a fait l'objet d'un rapport de ABAX AUDIT, 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion du rapport est la suivante:

«Sur base des vérifications effectuées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominales des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Il résulte d'un certificat délivré par la société anonyme holding SOCIETE FINANCIERE UCB HOLDING en date du 30 août 2005 que:

- tous les actifs et passifs de SOCIETE FINANCIERE UCB HOLDING sont repris sur le bilan de la Société au 31 décembre 2004;
- il n'existe aucun empêchement, ni légal ni contractuel, pour effectuer le transfert de ses actifs et passifs à UCB LUX S.A.;
- toutes les formalités pour le transfert juridique de tous ses actifs et passifs à UCB LUX S.A. ont été accomplies par SOCIETE FINANCIERE UCB HOLDING.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert des éléments d'actifs et de passifs apportés, SOCIETE FINANCIERE UCB HOLDING, en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible et fournira au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies.

### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5.1. des statuts est modifié comme suit:

«5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux milliards cinq cent quarante-trois millions deux cent soixante mille cinq cent cinquante-trois euros (2.543.260.553,- EUR), représenté par quatre-vingt-deux millions quarante mille six cent soixante-trois (82.040.663) actions sans désignation de valeur nominale.»

### *Demande en exonération du droit d'apport*

Compte tenu du fait que le présent acte documente une augmentation du capital social d'une société de capitaux luxembourgeoise par apport en nature de l'universalité des actifs et passifs, rien excepté ni réservé, d'une société de capitaux ayant siège dans un pays membre de l'Union Européenne, la Société requiert conformément à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit d'apport.

### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 9.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. De Cannart, C. Staccioni, R. Schlim, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 31 août 2005, vol. 432, fol. 89, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(084578.3/242/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

**UCB LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 105.267.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(084580.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

---

**NEW ICE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 39.607.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI03923,  
a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

NEW ICE S.A.

Signature

(083041.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

---

**PORTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 68.715.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI03924,  
a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

PORTER S.A.

Signature

(083042.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

---

**FONCIERE DES CARAIBES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 83.997.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI03925,  
a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

FONCIERE DES CARAIBES S.A.

Signature

(083043.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

---

**NOVUS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 91.913.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04251, ont  
été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(083182.3/050/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

---

**COLONY HR HOLDING (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 110.245.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 septembre 2005.

H. Hellinckx

Notaire

(083093.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

**AZULUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 70.273.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Signature.

(083045.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

**ANTIGONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 39.102.

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ANTIGONE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 39.102, constituée suivant acte reçu en date du 10 décembre 1991, publié au Mémorial C de 1992, page 12.264.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Danièle Maton, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie Arpea, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 1.000 (mille) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur, Monsieur Pierre Schill.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Pierre Schill, Réviseur d'Entreprises, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le

conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: D. Maton, R. Uhl, S. Arpea, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, vol. 149S, fol. 41, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2005.

J. Elvinger.

(084542.3/211/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

---

**UZO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 98.184.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04162, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Signature.

(083049.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

---

**SANDORELLA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 98.185.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04169, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

Signature.

(083057.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

---

**IPEF III HOLDINGS N° 14 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 81.138.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI03246, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083061.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

---

**BEAULIERE INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 77.398.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 29 août 2005 que l'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Barth Michael, de sa fonction d'administrateur et décide de nommer en remplacement, avec effet immédiat, Madame De Meis Anna, 5, rue de l'Ecole, L-4394 Pontpierre, en qualité d'Administrateur de la société.

Le mandat ainsi conféré viendra à échéance à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, lors de l'Assemblée Générale de 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04150. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083171.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

---

**GLORY WINNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 110.649.

—  
STATUTES

In the year two thousand and five, on the thirty-first day of August.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

GLORY WINNER HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, represented by Mr John Knoll, manager, and by Mr Ken Deikroeger, manager,

here represented by Mr Antoine Barat, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in San Francisco, on August 30, 2005.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized among itself and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. - Purpose, Duration, Name, Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the «Law») as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of GLORY WINNER, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

**B. - Share capital, Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

**C. - Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) does (do) not assume, by reason of its (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company may compensate any manager or authorised agent, his heirs, the executors of his will and other beneficiaries for expenses reasonably incurred for any actions or trials, in which he has been a party in his capacity as manager or authorised agent of the Company, or manager or authorised agent of any other company, of which the Company is a shareholder, and for which he has not been compensated, except in cases where, in such actions or trials, he is finally condemned for gross negligence in the management of the Company or of any other company of which the Company is a shareholder, or for breach of the Law or of the present articles of incorporation. The right to compensation shall not exclude other rights on these grounds.

The Company shall pay the expenses incurred by any person entitled to compensation, according to the terms of the present articles of incorporation, in relation to and in advance of the final issue of any trial.

#### **D. - Decisions of the sole shareholder, Collective decisions of the shareholders**

**Art. 17.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law.

#### **E. - Financial year, Annual accounts, Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 21.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

#### **F. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

#### *Subscription and payment*

All the shares have been subscribed by GLORY WINNER HOLDINGS, S.à r.l., as aforementioned.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder representing the entire subscribed capital has immediately proceeded to adopt the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period:

Mr John Knoll, investment professional, born in New Jersey, U.S.A., on 19 April 1971, residing at 5 Lomitas Court, Menlo Park, California 94025 U.S.A.;

Mr Ken Deikroeger, Investment Professional, born in Wisconsin, U.S.A., on 10 July 1962, residing at 8 Cedar Lane, Woodside, California 94062 U.S.A.

The managers are vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to bind the Company by their sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person, the English version will prevail in case of differences between the English and French text.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an mil deux mille cinq, le trente et un août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

GLORY WINNER HOLDINGS, S.à r.l., une société dûment constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, représentée par M. John Knoll, gérant, et M. Ken Deikroeger, gérant,

ici représentée par Monsieur Antoine Barat, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à San Francisco, le 30 août 2005.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. - Objet, Durée, Dénomination, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de GLORY WINNER, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

### **B. - Capital social, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### **C. - Gérance**

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communica-

tion similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** e ou les gérant(s) ne contractent, à raison de sa(leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La société peut indemniser tout gérant ou agent autorisé, ses légataires, les exécuteurs testamentaires et autre bénéficiaires pour dépense raisonnable exposée dans le cadre de toute action ou procès, dans lequel il a été partie en sa qualité de gérant ou agent autorisé de la Société, ou gérant ou agent autorisé de toute autre société dont la Société est actionnaire, et pour laquelle il n'a pas encore été indemnisé, exception faite lorsque, dans le cadre de tel action ou procès, il est finalement condamné pour négligence grossière dans la gestion de la Société ou de toute autre société dont la Société est actionnaire, ou pour violation de la Loi ou des présents statuts. Le droit d'être indemnisé n'exclut pas d'autres droits sur ces bases.

La Société paie les dépenses exposées par toute personne autorisée à recevoir une indemnisation, en vertu des termes des présents statuts, en relation et en avance de l'issue finale de tout procès.

#### **D. - Décisions de l'associé unique, Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

#### **E. - Année sociale, Bilan,- Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pourcent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été toutes souscrites par GLORY WINNER HOLDINGS, S.à r.l. susmentionnée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents euros.

##### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur John Knoll, investisseur professionnel, né dans le New Jersey (U.S.A.), le 19 avril 1971, demeurant 5 Lomitas Court, Menlo Park, Californie 94025 U.S.A.;

Monsieur Ken Deikroeger, investisseur professionnel, né dans le Wisconsin (U.S.A.), le 10 juillet 1962, demeurant 8 Cedar Lane, Woodside, Californie 94062 U.S.A.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par leur seule signature.

Dont acte, passé à Mersch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du/des comparant(s), le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du/des même(s) comparant(s), le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Barat, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 septembre 2005, vol. 432, fol. 93, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, prénommé.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

J. Elvinger.

(084004.3/242/316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

---

**IPEF III HOLDINGS N° 8 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 76.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI03237, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083062.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

---

**CHOCOFINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 79.657.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 25 août 2005 que:

- Monsieur Thierry Hellers, expert-comptable, né le 13 septembre 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers est nommé administrateur;
  - Monsieur Gernot Kos, expert-comptable, né le 23 janvier 1970 à Eisenstadt (Autriche), demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers est nommé administrateur;
  - Mademoiselle Carole Cahen, conseil fiscal, née le 31 octobre 1972 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers est nommée administrateur;
  - La FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 63.836, avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers est nommée commissaire aux comptes;
  - Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011;
  - Le siège social est transféré à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI03763. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083169.3/502/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

---

**STORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 74, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 48.866.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04174, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Signature.

(083174.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

---

**NEW FLORIDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 42, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 110.654.

## STATUTS

L'an deux mille cinq, le deux septembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Youcef Raymond, sans état, demeurant à L-4050 Esch-sur-Alzette, 10, rue du Canal.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec l'achat et la vente des articles de la branche.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.**Art. 4.** La société prend la dénomination de NEW FLORIDA, S.à r.l.**Art. 5.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en cent parts sociales (100) de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune et se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.**Art. 7.** Les cent parts sociales (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

**Art. 8.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.**Art. 12.** Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

**Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.*Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2005.

6599

*Frais*

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

*Décisions*

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommée gérante technique pour une durée indéterminée:  
Madame Marilina Antunes, serveuse, demeurant à F-54190 Villerupt, 10, rue Joseph Ferry.
- 2.- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:  
Monsieur Youcef Raymond, prédit.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.
- 3.- Le siège social est établi à L-4081 Esch-sur-Alzette, 42, rue Dicks.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Raymond, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 septembre 2005, vol. 910, fol. 52, case 4. – Reçu 124 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 septembre 2005.

A. Biel.

(084015.3/203/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**ASSOCIATED ADVISORS FIDUCIARY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R. C. Luxembourg B 94.406.

*Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 12 septembre 2005*

Les cessions de parts suivantes sont acceptées et approuvées avec effet à ce jour:

- Cession de 5 (cinq) parts sociales de Monsieur Antonio Castellaneta, indépendant, demeurant à L-8210 Mamer, 54, route d'Arlon à Monsieur Stefano Giuffra, expert-comptable, domicilié professionnellement 20, rue J.-P. Beicht, L-1226 Luxembourg.

- Cession de 24 (vingt-quatre) parts sociales de Monsieur Stefano Giuffra, expert-comptable, domicilié professionnellement 20, rue J.-P. Beicht, L-1226 Luxembourg à Monsieur Luciano Collot, Administrateur de sociétés, domicilié professionnellement 20, rue J.-P. Beicht, L-1226 Luxembourg.

- Cession de 26 (vingt-six) parts sociales de Monsieur Stefano Giuffra, expert-comptable, domicilié professionnellement 20, rue J.-P. Beicht, L-1226 Luxembourg à Monsieur Didier Girard, expert-comptable, domicilié professionnellement 20, rue J.-P. Beicht, L-1226 Luxembourg.

- Cession de 24 (vingt-quatre) parts sociales de Monsieur Stefano Giuffra, expert-comptable, domicilié professionnellement 20, rue J.-P. Beicht, L-1226 Luxembourg à DELPHEA, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social 22, rue de Hollerich, L-1740 Luxembourg, représentée par son gérant, Monsieur Jean-Marie Nicolay.

Suite aux cessions mentionnées aux alinéas précédents, les parts sociales sont détenues comme suit:

- Monsieur Stefano Giuffra. ....	26 (vingt six) parts sociales
- Monsieur Luciano Collot. ....	24 (vingt-quatre) parts sociales
- Monsieur Didier Girard. ....	26 (vingt six) parts sociales
- DELPHEA, S.à r.l. ....	<u>24 (vingt-quatre) parts sociales</u>

Total ..... 100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI03003. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(083150.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

**RADICI GROUP LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 67.509.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue extraordinairement à Luxembourg, le jeudi 26 mai 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Paolo Radici, Industriel, demeurant à Dilsen (Belgique); Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Madame Donata Regis, employée, demeurant à Dilsen (Belgique); Administrateur;

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, la société DELOITTE & TOUCHE S.p.A., Viale Papa Giovanni XXIII, 86, 1, I-24100 Bergamo, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2005.

RADICI GROUP LUX S.A.

D. Regis / S. Vandì

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI04080. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083161.3/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

**GEIRANGER S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 90.204.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04374, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083281.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

**GEIRANGER S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 90.204.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04372, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083277.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

**GEIRANGER S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 90.204.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04369, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083274.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

### 3 EP CAR PARK INVESTORS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 102.161.

In the year two thousand and five, on the fourteenth day of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the unlimited and limited shareholders of 3 EP CAR PARK INVESTORS S.C.A., a société en commandite par actions having its registered office at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register under number R.C.S. Luxembourg B 102.161 (the «Company»).

The Company has been incorporated by deed of notary Paul Bettingen, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg) on 7th July 2004, published in the Mémorial C number 1,029 of 14th October 2004. The articles have been amended on 8th September 2004 by deed of notary Gérard Lecuit, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C number 1,174 of 18th November 2004.

The meeting was presided by Mr Csaba Von Csiky, residing professionally in 11, Cadogan Gardens SW32RJ London UK.

The chairman appointed as secretary M<sup>e</sup> Antoine Schaus, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M<sup>e</sup> Linda Funck, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to state that:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of hundred (100) Class A Shares from 3 EP CAR PARK ADVISORY S.C.A. to Dr. Werner J. Loibl.
2. Acknowledgment of transfer of hundred (100) Class B Shares from 3 EP ASSET MANAGERS LIMITED, the unlimited shareholder of the Company, to 3 EP CAR PARK ADVISORS LIMITED.
3. Ratification of appointment of 3 EP CAR PARK ADVISORS LIMITED as manager of the Company in replacement of 3 EP ASSET MANAGERS LIMITED.
4. Confirmation and extension of the authorised share capital of the Company.
5. Appointment of auditor.
6. Acknowledgment of further partial liberation of the subscription price of the four (400) Class A Shares.
7. Amendment and restatement of the current articles of incorporation in particular without limitation in order to include the amendments pursuant to items 3, 4 and 6 hereabove, substantially in the form (Draft 4 LF/ASC 13 Avril 2005) as set out in the proxy, the proxyholder being however expressly authorised and empowered to make, and agree to, such changes and amendments as deemed necessary.

II. That the limited and unlimited shareholders present or represented at the meeting, the proxies of the represented limited and unlimited shareholders and the number of their shares and classes of shares are shown on the attendance list which is signed ne varietur by the relevant shareholders, the proxies of the represented shareholders and the members of the bureau which will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

III. That it appears from the attendance list that the entire share capital is present or represented at the meeting and all the shareholders present or represented declare having received due notice and were informed of the agenda prior to the meeting so that no convening notices were necessary.

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

#### *First resolution*

The meeting acknowledged and accepted the transfer of hundred (100) Class A Shares from 3 EP CAR PARK ADVISORS S.C.A. to Dr. Werner J. Loibl. The limited shareholders of the Company are upon this transfer:

3 EP CAR PARK ADVISORS S.C.A.: 300 Class A Shares;

Dr Werner J. Loibl: 100 Class A Shares.

#### *Second resolution*

The meeting acknowledged and accepted the transfer by 3 EP ASSET MANAGERS LIMITED being the unlimited shareholder, of its one hundred (100) Class B Shares to 3 EP CAR PARK ADVISORS LTD.

#### *Third resolution*

The meeting acknowledged and accepted the resignation of 3 EP ASSET MANAGERS LIMITED from its function as manager of the Company and acknowledged, accepted, and to the extent required, ratified the appointment of the unlimited shareholder 3 EP CAR PARK ADVISORS LTD., having its registered office in 32, Clerkenwell Green, London EC1R 0DV, as new manager of the Company with effect as of 7th July 2004.

#### *Fourth resolution*

The meeting unanimously resolved to confirm the authorised share capital amounting to one billion Euro (EUR 1,000,000,000) of the Company introduced by way of notarial deed of 8th September 2004 allowing the manager to issue shares within limits of such authorised share capital without reserving the preferential subscription rights to the existing shareholders. Upon review of the report to the shareholders established by the manager and required pursuant to article 32-5 of the law of 10th August 1915 the meeting unanimously resolved to extend the validity period of said authorised share capital for a further five year period from the date of publication in the Mémorial C of the present minutes.

The special report, after having been signed *ne varietur* by the relevant shareholders, the proxies of the represented shareholders and the members of the bureau will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Fifth resolution*

The meeting resolved to appoint BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE as auditor of the Company until the next annual general meeting to be held in 2006.

*Sixth resolution*

The meeting acknowledged that additional fifty (50.-) Euro per share have been paid up on the share price of the four hundred (400) Class A Shares issued in the Company, representing a total amount of twenty thousand (20,000.-) Euro. As a consequence the four hundred (400) Class A Shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each are paid up to seventy-five percent (75%). Evidence of such liberation has been shown to the undersigned notary.

*Seventh resolution*

The meeting resolved to amend and restate the Company's articles of incorporation as follows:

**Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** It is hereby established a société en commandite par actions under the name of 3 EP CAR PARK INVESTORS S.C.A., société en commandite par actions (the «Company»).

**Art. 2.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager(s). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager(s).

In the event that the Manager(s) determine(s) that extraordinary political, military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of incorporation. The Company shall not be dissolved in case the unlimited shareholder resigns or is removed as manager, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business. In such circumstances article 13 shall apply.

**Art. 4.** The object of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever both directly and indirectly, in Greece and the eu enlargement zone, a car parking and related business companies; by subscription or by acquisition or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio. The Company may borrow money in any form, issue bonds and lend the proceeds of such borrowings to its subsidiaries, affiliated companies and investee companies and may give security for any borrowings.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial and commercial enterprises and in connection therewith may render every assistance whether by way of loans or otherwise. In general the Company may carry out any other transaction as it may deem useful in accomplishment and development of its purposes.

**Title II. - Share capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed and issued share capital of the Company is fixed at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) partially paid up. The shares are divided in two classes.

- (i) four hundred (400) Class A Shares allocated to the limited shareholder(s) (associés commanditaires);
- (ii) one hundred (100) Class B Shares allocated to the unlimited shareholder(s) (associés commandités).

The Class A Shares and the Class B Shares are together referred to as the «Shares».

The authorised capital (including the issued share capital) of the Company is fixed at one billion Euro (EUR 1,000,000,000.-) divided into nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred (9,999,900) Class A Shares and one hundred (100) Class B Shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The authorised and subscribed capital of the Company may be increased or reduced by decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The Manager(s) may during a period of five (5) years from the date of publication in the Mémorial C of the minutes of the extraordinary general meeting of 14th April 2005 increase the subscribed capital within the limits of the authorised capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium as the Manager(s) shall determine.

Moreover, the Manager(s) is (are) authorised to issue ordinary or convertible bonds in registered or bearer form with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital.

The Manager(s) shall determine the nature, the price, the interest rate, the condition of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

The ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the Company.

The Manager(s) is (are) specifically authorised to issue Shares of the Company within the above authorisation, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The Manager(s) may delegate to any duly authorised person the duty of accepting subscription and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the Manager(s), the present article will be adapted accordingly.

The Manager(s) may create capital reserves from time to time as it may determine its proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Manager(s) to provide for the payment for any shares which the Company may redeem in accordance with its articles of incorporation, for setting off any realised or unrealised capital losses or for the payment of any dividend or other distribution (it being understood that the Manager(s) may decide to make distributions within the limits set out in article 72-3 of the law of 10th August 1915 on commercial companies).

**Art. 6.** All Shares of the Company shall be issued in registered form.

A register of registered Shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered Shares evidences his right of ownership of such registered Shares.

Any share certificate shall be signed by the Manager(s).

The Manager(s) may accept and enter in the register of registered Shares a transfer on the basis of any appropriated document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee. Transfer of shares are conditional upon the transferee adhering without any reservation to a shareholders agreement which may be in existence from time to time.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Shares may be evidenced at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares. The certificates shall be signed by one Manager.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, purchase its own Shares.

### **Title III. - Liability of holders of shares**

**Art. 7.** The holders of Class B Shares («unlimited shareholders») are indefinitely and jointly and severally liable for all liabilities which can not be met out of the assets of the Company.

The holders of Class A Shares (the «limited shareholders») shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable for payment to the Company of the par value and issue premium on each Class A Share for which they subscribed and have been issued. In particular the owners of Class A Shares shall not be liable for the debt liabilities and obligations of the Company beyond the amounts of such payments, except for the liability under any committed contributions.

**Art. 8.** The Class B Shares held by a Manager are exclusively transferable to a successor or additional Manager(s) with unlimited liability.

### **Title IV. - Management**

**Art. 9.** The Company is managed by one or several Managers who need to be unlimited shareholders (the «Manager» and collectively the «Managers»). 3 EP CAR PARK ADVISORS LIMITED, having its registered office in 32, Clerkenwell Green, London EC1R ODV, is appointed as Manager of the Company.

**Art. 10.** The Manager(s) is (are) invested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or the present articles of incorporation to the general meeting of shareholders or the supervisory board fall within the competence of the Manager(s).

**Art. 11.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of any Manager unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Manager(s) pursuant to article 12 of the present articles of incorporation.

**Art. 12.** The Manager(s) may delegate his (their) powers to conduct the daily management of the Company to one of his (their) directors referred to as managing directors.

**Art. 13.** The Manager(s) may be removed for legitimate reasons only, (as interpreted in any shareholders agreement which may be in existence from time to time) by a decision of the general meeting of shareholders holding the Class A Shares adopted under the conditions required to modify the articles of incorporation of the Company, the Manager(s) having no veto right.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the above mentioned Manager(s).

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager(s) from acting as Manager(s) of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles of incorporation, a successor Manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

#### **Title V. - Supervision**

**Art. 14.** The Company is supervised by a board of a minimum of three (3) and maximum of five (5) supervisors which can not be over seventy (70) years old at the time of the election (the «Supervisory board») appointed by the general meeting of shareholders which would fix the remuneration as well as the term of their office.

The Supervisory Board may be consulted by the Manager(s) on such matters as the Manager(s) may determine.

The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman. The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by any of the Managers.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. Notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### **Title VI. - General meeting**

**Art. 15.** The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company provided that, unless otherwise provided herein or by law, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager(s).

General meetings of shareholders shall be convened by a Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager(s) setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered Shares.

**Art. 16.** The annual meeting of shareholders will be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg as specified in the convening notices on the last working day of May at 3 pm.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting of the shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are invited to attend and speak at all general meetings of shareholders. A shareholder may at any general meeting of shareholders by appointing, in writing or by telefax or any other means or transmission approved by the Manager(s) insuring the authenticity of the document and the identification of its author as his/her proxy another person who need not be a shareholder. The general meetings of the shareholders shall be presided by the Manager or by a person designated by the Manager. The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of shareholders may elect a scrutineer.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein resolutions at the meeting of shareholders duly convened will be passed by simple majority of those present and voting. Except as otherwise provided herein or required by law no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager(s).

**Art. 17.** At any general meeting of shareholders convened in order to amend the articles of incorporation, including its corporate object or to resolve on issues for which the law refers to the conditions required for the amendment of the articles of incorporation, the quorum shall be at least one half of all the issued and outstanding shares. If the quorum requirement is not fulfilled a second meeting may be convened in accordance with the law. Any notice shall reproduce

the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting. The second meeting may validly deliberate irrespective of the portion of the shares represented.

In both meetings resolutions must be passed by at least two thirds of the votes of the shareholders present or represented and having the right to vote, provided that no resolution, except for a removal of the Manager(s) pursuant to article 13 and the consequent amendment of the articles of incorporation, shall be validly passed unless approved by the Manager(s).

**Art. 18.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the board of the meeting. Copies or extracts of these minutes to be produced in traditional proceedings or otherwise shall be signed by one Manager.

#### **Title VII. Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 19.** The accounting year of the Company shall begin on 1st of January and shall terminate on 31st of December of the same year.

**Art. 20.** After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortisations, the credit balance represents the net profits of the Company. Out of the annual net profits five (5) percent shall be allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten (10) percent of the capital of the Company but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if at any time for any reason whatever, it has been touched.

#### **Title VIII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 21.** In the event of a dissolution of the Company liquidation shall be carried out by one liquidator (if a legal entity) or one or more liquidators, (if physical persons) named by the general meeting of shareholders effecting such dissolution upon proposal by the Manager(s). Such meeting shall determine their powers and their remuneration.

#### **Title IX. General provisions**

**Art. 22.** All matters not governed by these articles of incorporation are to be construed in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended.

##### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states that, at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day aforementioned. And after reading of these minutes, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le quatorze avril.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés commandités et commanditaires de la société 3EP CAR PARK INVESTORS S.C.A., une société en commandite par actions ayant son siège social au Grand-duché de Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 102.161 (la «Société»).

La Société a été constituée le 7 juillet 2004 par un acte notarié de Maître Paul Bettingen, résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C numéro 1.029 du 14 octobre 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés le 8 septembre 2004 par acte notarié de Maître Gérard Lecuit, résidant à Luxembourg, publié au mémorial C numéro 1.174 du 18 novembre 2004.

L'assemblée a été présidée par Monsieur Csaba Von Csiky, ayant sa résidence professionnelle au 11, Cadogan Gardens SW32RJ, Londres, Royaume-Uni.

Le président a nommé comme secrétaire M<sup>e</sup> Antoine Schaus, maître en droit, ayant sa résidence professionnelle au Luxembourg.

L'assemblée a nommé comme scrutateur, M<sup>e</sup> Linda Funck, maître en droit, ayant sa résidence professionnelle au Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et demandé au soussigné notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert de cent (100) Actions Classe A de 3 EP CAR PARK ADVISORY S.C.A. à Dr. Werner J. Loibl.
2. Constatation du transfert de cent (100) Actions Classe B de 3 EP ASSET MANAGERS LIMITED, l'associé commandité de la Société à 3EP CAR PARK ADVISORS LIMITED.
3. Ratification de la nomination de 3 EP CAR PARK ADVISORS LIMITED comme gérant de la Société, en remplacement de 3 EP ASSET MANAGERS LIMITED.
4. Confirmation et extension du capital social autorisé de la Société.
5. Nomination d'un réviseur indépendant.
6. Constatation d'une libération additionnelle du prix de souscription des quatre cent (400) Actions Classe A.
7. Modification et refonte des statuts actuels de la Société en particulier sans limitation pour prendre en compte les changements sous les points 3, 4 et 6 ci-dessus substantiellement dans la forme du (draft 4 LF/ASC 13 avril 2005) comme indiqué dans la procuration, le mandataire étant expressément autorisé et a pouvoir de changer et d'accepter, des changements et modifications appropriés.

II. Que les associés commanditaires et commandités présents ou représentés, les procurations des associés commanditaires et commandités ainsi que le nombre de leurs actions et classes d'actions sont indiqués sur la liste de présence qui est signée ne varietur par les actionnaires concernés, les procurations des actionnaires représentés et les membres du bureau qui resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrées auprès des autorités de l'enregistrement.

III. Qu'il ressort de la liste de présence que tout le capital social est présent ou représenté à l'assemblée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir reçu communication et étaient informés de l'ordre du jour avant l'assemblée et que par conséquent aucune convocation à l'assemblée n'était nécessaire.

Après délibération l'assemblée a décidé à l'unanimité comme suit:

*Première résolution*

L'assemblée a constaté et a accepté le transfert de cent (100) Actions Classe A de 3 EP CAR PARK ADVISORS S.C.A. à Dr Werner J. Loibl.

Les associés commanditaires de la société sont suite à ce transfert:

3 EP CAR PARK ADVISORS S.C.A.: 300 Actions Classe A;

Dr Werner Loibl: 100 Actions Classe A.

*Seconde résolution*

L'assemblée a constaté et accepté le transfert par 3 EP ASSET MANAGERS LIMITED, étant l'associé commandité, de ses cent (100) Actions Classe B à 3 EP CAR PARK ADVISORS LTD.

*Troisième résolution*

L'assemblée a constaté et accepté la démission de 3 EP ASSET MANAGERS LIMITED de ses fonctions de gérant de la Société et a constaté et accepté et pour autant que de besoin, a ratifié la nomination de l'associé commandité 3 EP CAR PARK ADVISORS LTD., ayant son siège social au 32, Clerkenwell Green, Londres EC1R ODV, comme nouveau gérant de la Société avec effet le 7 juillet 2004.

*Quatrième résolution*

L'assemblée a décidé à l'unanimité de confirmer le capital social autorisé s'élevant à un milliard d'euros (EUR 1,000,000,000.-) de la Société tel qu'il a été introduit par acte notarié du 8 septembre 2004 autorisant le gérant à émettre des actions dans les limites de ce capital social autorisé sans réserver de droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants. Après vérification du rapport établi par le gérant aux actionnaires et exigé par l'article 32-5 de la loi du 10 août 1915, l'assemblée générale a décidé de prolonger la période de validité du dit capital social autorisé pour une période supplémentaire de 5 ans à compter de la publication au Mémorial C du présent procès-verbal.

Le rapport spécial, après avoir été signé ne varietur par les actionnaires concernés, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau demeure annexé au présent acte afin d'être enregistré auprès des autorités de l'enregistrement.

*Cinquième résolution*

L'assemblée a décidé de nommer BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE comme réviseur indépendant de la Société et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006.

*Sixième résolution*

L'assemblée reconnaît que cinquante (50,-) euros supplémentaires par actions ont été libérés sur le prix de souscription des quatre cent (400) Actions Classe A émises par la Société, représentant un montant total de vingt mille euros (EUR 20.000,-). Par conséquent les quatre cents (400) Actions Classe A à valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune sont libérées à hauteur de soixante-quinze pour-cent (75%).

Preuve de cette libération a été donnée au notaire instrumentant.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de modifier et de refondre les statuts de la société comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination sociale, Siège social, Objet, Durée de vie.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est établi par les présentes une société en commandite par actions sous la dénomination sociale de 3 EP CAR PARK INVESTORS LIMITED S.C.A., société en commandite par actions (la «Société»).

**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être ouverts tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du (des) Gérant(s). Le siège social peut être transféré dans la même municipalité par simple décision du (des) Gérant(s).

Au cas où le(s) Gérant(s) estimerai(en)t que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social, ou la communication aisée entre ce siège et des personnes à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il(s) pourra(ont) transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cession complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert provisoire, demeurera une société luxembourgeoise.

**Art. 3.** Durée la Société est constituée pour une durée illimitée. La société pourrait être dissoute à tout moment, par une décision des actionnaires, adoptées dans les formes prescrites pour l'amendement des présents statuts. La Société ne saurait être dissoute du fait de la démission ou de la révocation de l'associé commandité de ses fonctions de gérant, de la liquidation, de la banqueroute ou de son incapacité à poursuivre ses affaires. Dans ses circonstances l'article 13 s'appliquera.

**Art. 4.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, tant directement qu'indirectement, en Grèce et dans la zone élargie de l'UE, de sociétés de stationnement de voitures et sociétés exerçant dans des domaines affiliés; par souscriptions, par l'achat, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut emprunter de l'argent sous toute forme émettre des obligations et peut prêter le fruit de ces emprunts à ses succursales, sociétés filiales et sociétés dans lesquelles elle a investi et elle peut donner des cautionnements pour tout emprunt.

La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle et commerciale et dans ce cadre peut prêter assistance par le biais de prêts ou autres moyens. De manière générale la Société peut supporter toute autre transaction qui pourrait s'avérer utile à l'accomplissement et au développement de ses objectifs.

## **Titre II. Capital social - Action**

**Art. 5.** Le capital social et souscrit de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) présenté par cinq cents (500) actions ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) partiellement libérées. Les actions sont divisées en deux classes.

(i) quatre cent (400) Actions Classe A attribuées aux associés commanditaires;

(ii) cent (100) Actions Classe B attribuées aux associés commandités.

Les Actions Classe A et les Actions Classe B sont désignées ensemble comme les «Actions».

Le capital autorisé (incluant le capital social émis) est fixé à un milliard d'euros (EUR 1.000.000.000,-) divisé en neuf million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent (9.999.900) Actions Classe A et cent (100) Actions Classe B, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le(s) Gérant(s), pendant une période de cinq (5) ans à compter de la publication de la présente assemblée générale extraordinaire du 14 avril 2005 au Mémorial C, est (sont) autorisé(s) à augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il en sera déterminé par le(s) Gérant(s).

De plus, le(s) Gérant(s) est (sont) autorisé(s) à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations nominatives ou au porteur, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit. Toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans les limites du capital autorisé.

Le(s) Gérant(s) déterminera(ont) la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition ayant trait à une telle émission.

Le registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le(s) Gérant(s) est (sont) spécialement autorisé(s) à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le(s) Gérant(s) peut(peuvent) déléguer à personne dûment autorisée, la charge pour accepter les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Gérant aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le(s) Gérant(s) pourra(ont) créer ponctuellement des réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émission reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le(s) Gérant(s) en vu du rachat de ses actions par la Société ainsi que l'y autorise les présents statuts, pour compenser des moins-values réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou toute autre distribution (étant entendu que le(s) Gérant(s) pourra(ont) décider de procéder aux distributions dans les limites établies à l'article 72-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales).

**Art. 6.** Toutes les Actions de la Société sont émises sous formes nominatives.

Un registre des Actions nominatives doit être gardé par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société. Ce registre doit contenir le nom du propriétaire des Actions nominatives, ainsi que le domicile ou l'élection de domicile tel qu'indiqué à la Société et le nombre d'Actions détenues.

L'inscription du nom de l'actionnaire au registre des Actions nominatives prouve son droit de propriété sur lesdites Actions nominatives. Chaque certificat d'actionnariat est à signer par le(s) Gérant(s).

Le(s) Gérant(s) peut(peuvent) accepter et inscrire dans le registre des Actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié attestant le transfert entre les parties.

Les transferts d'Actions sont soumis à la condition que le cessionnaire adhère sans réserves à un pacte d'actionnaires qui peut exister de temps en temps.

Les actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les informations et annonces seront envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des Actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment modifier leur adresse telle qu'inscrite au registre des actionnaires et ce par le biais d'une notification écrite.

La Société reconnaît un seul propriétaire par Action. Dans l'éventualité où une ou plusieurs Actions sont conjointement détenues ou si la propriété desdites Actions est controversée, les personnes revendiquant un droit sur ces Actions doivent désigner un seul représentant pour représenter ces Actions envers la Société. Le défaut de désignation d'un tel représentant, implique la suspension de tous les droits attachés à ces Actions.

Les Actions peuvent être documentées, au choix du propriétaire, par des certificats représentant des Actions unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs Actions. Les certificats doivent être signés par un Gérant.

La Société peut, dans les limites prévues par la loi, procéder au rachat de ses propres Actions.

### Titre III. - Responsabilité des actionnaires

**Art. 7.** Les détenteurs des Actions Blasse B (associés commandités) sont indéfiniment et solidairement tenus des engagements de la Société qui ne peuvent être couverts par les avoirs de la Société.

Il est défendu aux porteurs d'Actions Classe A (associés commanditaires) d'agir pour le compte de la Société sous quelque forme ou capacité que ce soit autre que par l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires lors des assemblées générales et ne seront tenus envers la Société que du paiement de la valeur nominale et de la prime d'émission des Actions Classe A auxquelles ils ont souscrit et qui ont été émises. En particulier, les détenteurs des Actions Classe A ne sont pas tenus des dettes et obligations de la Société au-delà de ces montants, excepté les obligations contractées lors d'un engagement d'apport.

**Art. 8.** Les Actions Classe B détenues par un Gérant sont exclusivement transférables à un successeur ou à un ou des Gérant(s) supplémentaires avec responsabilité illimitée.

### Titre IV. - La gérance

**Art. 9.** La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, qui doivent être des associés commandités (le «Gérant» et collectivement les «Gérants»). 3EP CAR PARK ADVISOR LIMITED, ayant son siège social au 32 Clerkenwell Green Londres EC1R 0DV, est nommé Gérant de la Société.

**Art. 10.** Le Gérant(s) est (sont) investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale ou au conseil de surveillance appartiennent au(x) Gérant(s).

**Art. 11.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la seule signature de n'importe quel Gérant a moins qu'une décision spéciale ait été prise concernant la signature autorisée dans le cadre d'une délégation de pouvoirs ou procuration donnée par le(s) Gérant(s) en application de l'article 12 des présents statuts.

**Art. 12.** Le(s) Gérant(s) peut(peuvent) déléguer ses(leurs) pouvoirs relatifs à la conduite de la gestion journalière de la Société à un de ses ou de leurs administrateurs désignés sous le nom d'administrateur délégué.

**Art. 13.** Le(s) Gérant(s) ne peut(peuvent) être révoqué(s) que pour raison légitimes (telle qu'interprétées dans tout contrat d'actionariat qui pourrait exister de temps à autre) par l'assemblée générale des actionnaires porteurs des Actions Classe A et adoptée selon les conditions requises pour la modification des statuts de la Société, le(s) Gérant(s) n'ayant aucun droit de veto.

Tout contentieux dans lequel la Société serait plaignante ou défenderesse sera réglé au nom de la Société par le(s) Gérant(s) mentionnés ci-dessus.

En cas d'incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant le(s) Gérant(s) d'agir comme Gérant(s) de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée à condition que le Conseil de Surveillance nomme un administrateur qui n'est pas tenu d'être actionnaire pour effectuer des actes urgents ou simplement administratifs et ce jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires qui doit être convoquée par l'administrateur dans un délai de quinze (15) jours à dater de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires peuvent nommer, à condition que les conditions de quorum et de majorité pour la modification des statuts soient réunies, un nouveau Gérant. A défaut d'une telle nomination, la Société doit être dissoute et liquidée.

### Titre V. - Surveillance

**Art. 14.** La Société est contrôlée par un conseil comprenant au moins trois (3) et au maximum cinq (5) surveillants qui ne peuvent être âgés de plus de soixante-dix (70) ans au moment de leur élection (le «Conseil de Surveillance») et nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera la rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le(s) Gérant(s) sur toute matière qu'ils détermineront.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres au poste de président. Le Conseil de Surveillance peut être convoqué par son président ou par l'un des Gérants.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance doit être donnée à tous les membres du Conseil de Surveillance au plus tard huit (8) jours avant la date de la réunion excepté en cas de circonstances urgentes, auquel cas la nature de ces circonstances doit être indiquée dans la convocation de la réunion. Il est possible de renoncer à la convocation de la réunion par consentement écrit, par télégramme, télex, fax ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation séparée est facultative pour les réunions se déroulant aux date et lieu indiqués dans une décision du Conseil de Surveillance.

Tout membre peut agir dans toute réunion en désignant, par écrit, par télégramme, par télex, par fax ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre en tant que représentant. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer ou n'agit valablement que si la majorité au moins de ses membres sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil de Surveillance sont enregistrées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Copies des extraits de ce procès-verbaux devant être produit en justice ou autre part peuvent être valablement signées par le président de la réunion ou par deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des membres présents ou représentés.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les résolutions votées lors des réunions du Conseil de Surveillance; chaque membre doit approuver ce type de décisions par écrit, par télégramme, par télex, par fax ou tout autre moyen de communication similaire. Ce type d'accord doit être confirmé par écrit et tous ces documents forment le document qui prouve que cette résolution a été prise.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ce moyen est équivalent à une participation en personne à cette réunion.

#### **Titre VI. - Assemblée générale**

**Art. 15.** L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. L'assemblée générale a les pouvoirs d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, à condition que, sauf disposition contraire ci-après ou par la loi, aucune résolution ne peut être valablement passée sans être approuvée par le(s) Gérant(s).

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le(s) Gérant(s) ou par le Conseil de Surveillance et suivant convocation donnée par le(s) Gérant(s), qui fixe l'ordre du jour, et envoyée par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée, à chaque actionnaire à l'adresse indiquée dans le registre des Actions nominatives.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra au Luxembourg au siège social de la Société ou en tout autre lieu au Luxembourg tel qu'indiqué dans les notices de convocation, le dernier jour ouvrable du mois de mai à 15.00 heures.

D'autres assemblées pourront être tenues au lieu et à l'heure spécifiés tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont invités à participer et à prendre la parole à toutes les assemblées générales. Un actionnaire peut, et ce pour toute assemblée générale, nommer une autre personne qui ne doit pas être actionnaire, par écrit ou téléfax ou tout autre moyen de communication approuvé par le(s) Gérant(s) s'assurant de l'authenticité du document et de l'identification de son auteur, comme mandataire. L'assemblée générale est présidée par le(s) Gérant(s) ou par une personne désignée par le(s) Gérant(s). Le président de l'assemblée générale des actionnaires pourra nommer un secrétaire. L'assemblée générale peut élire un scrutateur.

Sauf exigence contraire de la loi ou des présents statuts, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants. Sauf exigence contraire prévue par les présents statuts ou par la loi, aucune résolution ne peut être valablement prise sans l'approbation du(des) Gérant(s).

**Art. 17.** Dans toute assemblée générale des actionnaires convoquée dans le but de modifier les statuts, y compris son objet social, ou pour décider sur des points pour lesquels la loi fait référence aux conditions exigées pour la modification des statuts, le quorum de présence sera d'au moins de la moitié de toutes les actions émises. Si les exigences du quorum ne sont pas remplies lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée pourra être convoquée dans le respect des termes de la loi. Toute convocation doit contenir l'ordre du jour et indiquer la date et le but de l'assemblée projetée. La deuxième assemblée délibérera valablement indépendamment du nombre d'actions présentes ou représentées.

Dans les deux assemblées, les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés et ayant le droit de vote, sous réserve d'approbation par le Gérant, excepté pour une révocation du(des) Gérant(s) suivant l'article 13 et de la modification consécutif des statuts.

**Art. 18.** Les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires seront signés par le bureau de l'assemblée. Les copies ou les extraits de ces procès-verbaux qui seront actés dans le traditionnel compte-rendu des débats seront signés par le Gérant.

#### **Titre VII. - Exercice comptable et affectation des profits**

**Art. 19.** L'exercice comptable de la Société débute le 1<sup>er</sup> janvier et prend fin le 31 décembre de la même année.

**Art. 20.** Après déduction de toutes les dépenses, de la Société ainsi que des amortissements, le solde représente le bénéfice net de la Société. Cinq pourcent (5%) du bénéfice net sera affecté à la réserve légale; cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque que cette réserve aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société, mais l'affectation doit être reprise jusqu'à complète reconstitution de la réserve si, à tout moment et pour toute raison, la réserve a été touchée.

#### **Titre VIII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 21.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un liquidateur (s'il s'agit d'une personne morale) ou d'un ou plusieurs liquidateurs (s'il s'agit de personnes physiques) nommés par l'assemblée générale des actionnaires prononçant la dissolution sur proposition du(des) Gérant(s). Cette assemblée déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Titre IX. - Dispositions générales**

**Art. 22.** Toutes les questions non réglées par les présents statuts seront réglées par l'application des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

##### *Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges de toute nature desquelles la Société est redevable du fait du présent acte sont estimés à trois mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi de leur traduction en français, à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Et après lecture du présent acte, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Von Csiky, A. Schaus, L. Funck, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 avril 2005, vol. 431, fol. 36, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 avril 2005.

H. Hellinckx.

(084069.3/242/566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

---

### **3 EP CAR PARK INVESTORS S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 102.161.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 avril 2005.

H. Hellinckx.

(084070.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

---

### **SHARONLUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 66.318.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juillet 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

#### *Septième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 24 juin 2004 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer la société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2005.

*Le Conseil d'Administration*

S. Vandì / J.-Ph. Fiorucci

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI04078. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083162.3/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

---

### **HUDSON TRUST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 31.862.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04248, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

(083180.3/050/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

---

**INSTITUT BROCHARD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 7, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 104.225.

L'an deux mille cinq, le huit septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Madame Anne Brochard, esthéticienne, épouse de Monsieur Rajesh Borkhataria, demeurant à L-1513 Luxembourg, 41, boulevard Prince Félix, ici représentée par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée «Institut BROCHARD, S.à r.l., avec siège social à L-1513 Luxembourg, 41, boulevard Prince Félix, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 104.225), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 novembre 2004, publié au Mémorial C numéro 111 du 7 février 2005, et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de modifier la dénomination sociale en ajoutant une enseigne commerciale et de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société prend la dénomination de Institut BROCHARD, S.à r.l., pouvant faire le commerce sous l'enseigne de BODY VEDA.»

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-1513 Luxembourg, 41, boulevard Prince Félix, à L-1931 Luxembourg, 7, avenue de la Liberté.»

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de cinq cent trente euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 septembre 2005, vol. 532, fol. 96, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 septembre 2005.

J. Seckler.

(084037.3/231/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**K.B.P.G. INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 71.841.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 25 août 2005 que:

- Monsieur Thierry Hellers, expert-comptable, né le 13 septembre 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers est nommé administrateur;

- Monsieur Gernot Kos, expert-comptable, né le 23 janvier 1970 à Eisenstadt (Autriche), demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers est nommé administrateur;

- Mademoiselle Carole Cahen, conseil fiscal, née le 31 octobre 1972 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers est nommée administrateur;

- La FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 63.836, avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers est nommée commissaire aux comptes;

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011;

- Le siège social est transféré à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI03765. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(083170.3/502/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

**MARGAUX INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 110.658.

—  
STATUTS

L'an deux mille cinq, le sept septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois SEA BIRD INVESTMENTS S.A., établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B numéro 36.340;

2.- La société anonyme de droit luxembourgeois GLOBE TOTAL INVESTMENTS HOLDINGS S.A., établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B numéro 78.111.

Toutes les deux sont ici représentées par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront formalisées.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de MARGAUX INVESTISSEMENTS S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de trente et un euro (31,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé de la société est fixé à trois cent dix mille euros (310.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions, chacune d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil Spécial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois SEA BIRD INVESTMENTS S.A., préqualifiée, cinq cents actions	500
2.- La société anonyme de droit luxembourgeois GLOBE TOTAL INVESTMENTS HOLDINGS S.A., prédésignée, cinq cents actions	500
Total: mille actions.	1.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Déclaration - Evaluation - Frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Xavier Fabry, juriste, né à Metz (France), le 2 août 1977, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse;
  - b) Monsieur Guillaume Bernard, responsable comptable, né à Thionville (France), le 18 avril 1973, demeurant à F-57070 Metz, 23B, rue Saint Maximin (France);
  - c) Monsieur Claude Marchand, comptable, né à Mont-Saint-Martin (France), le 19 septembre 1957, demeurant à F-54350 Mont-Saint-Martin, 11, rue Charles Grein (France).
- 3.- A été appelé aux fonctions de commissaire:  
Monsieur Richard Gauthrot, réviseur d'entreprises, né à Nancy (France), le 14 novembre 1960, demeurant à F-57100 Thionville, 13, rue de Castelnau (France).
- 4.- Le siège de la société est établi à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à six ans.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 septembre 2005, vol. 532, fol. 96, case 5. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 septembre 2005.

J. Seckler.

(084029.3/231/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**ELITE MEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 90.512.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04172, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Signature.

(083175.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

**ELITE MEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 90.512.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04170, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Signature.

(083176.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

**AQUASPORTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 91.544.

*Extraits des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 19 septembre 2005*

- 1) L'assemblée accepte la démission de M. Andrès Salas de sa fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué.
- 2) L'assemblée accepte la démission de M. Claude Scuri de sa fonction d'administrateur.
- 3) L'assemblée nomme nouveau administrateur et administrateur-délégué M. Larbière Claude, né le 24 octobre 1963 à Luxembourg, demeurant au 12, am Weier, L-3914 Mondercange avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2010.
- 4) L'assemblée nomme nouvel administrateur Mme Larbière-Delstanche Dany, née le 12 juillet 1966 à Luxembourg, demeurant à 12, am Weier, L-3914 Mondercange avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2010.
- 5) L'assemblée nomme nouvel administrateur M. Roth Roland, né le 14 décembre 1961 à Luxembourg, demeurant à 14, rue des Romains, L-7563 Mersch avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2010.
- 6) L'assemblée révoque M. Larbière Claude de sa fonction de commissaire au compte et nomme comme commissaire au compte, la société GEFCO S.A., 6, rue Wester, L-5836 Alzingen R.C. B 44.091 avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2010.
- 7) L'assemblée décide de transférer le siège social de la société AQUASPORTS S.A. pour le transférer à 83, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg.
- 8) L'assemblée décide que la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur et de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Fait à Luxembourg, le 19 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04129. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083179.3/725/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

**ADA CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R. C. Luxembourg B 71.875.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration du 6 juillet 2005

*Administrateur-délégué:*

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Michel Kieffer, expert-comptable, demeurant à F-57920 Hombourg Budange (France), 4 lotissement du Château, aux fonctions d'administrateur-délégué de la société ADA CONSULTING S.A. Son mandat d'administrateur-délégué prendra fin en même temps que son mandat d'administrateur lors de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04230. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083233.3/1137/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

**LODAM REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 73.901.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 4 juillet 2005 à 13h00 heures au siège social de la société*

Suite à la démission de AURIGA S.A. ET DE KINGFISHER SERVICES S.A. comme administrateurs, l'assemblée décide à l'unanimité de nommer nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011:

- Madame Hélène Bousseau-Tessier, secrétaire, née le 1<sup>er</sup> juillet 1979 à Nantes (France), demeurant 15, rue Villers, L-9657 Harlange;

- Monsieur Jean Bousseau, attaché commercial, né le 17 mai 1985 à Nantes (France), demeurant 15, rue Villers, L-9657 Harlange.

Luxembourg, le 19 septembre 2005.

LODAM REAL ESTATE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04394. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083318.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

**ALIZE WORLDWIDE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R. C. Luxembourg B 82.827.

In the year two thousand and five, on the eighth of September.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited company ALIZE WORLDWIDE LUXEMBOURG S.A., with registered office in L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, (R.C.S. Luxembourg section B number 82.827), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 20th of June 2001, published in the Mémorial C number 2 of the 2nd of January 2002.

The meeting is opened by Mr. Olivier Dorier, Company Director, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary Mrs. Madeline Boucher, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Stewart Kam-Cheong, auditor, residing professionally in Luxembourg.

The shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, signed by the shareholders present or their proxyholders, and to which list, set up by the members of the bureau, the members of the meeting declare to refer.

The said attendance list, signed *ne varietur* by the members of the bureau and the notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities, as well as the proxies of the represented shareholders at the present meeting.

The Chairman declares and asks the notary to enact:

A) That the present extraordinary general meeting has been regularly convened by convening notices.

B) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Increase of the capital to the extent of 20,000.- USD in order to raise it from the amount of 30,000.- USD to 50,000.- USD by the issue of 10,000 new shares with a nominal value of 2.- USD each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2.- Waiver of their preferential subscription rights by the current shareholders.

3.- Subscription and full payment of the 10,000 new shares.

4.- Subsequent amendment of the 1st paragraph of article 5 of the articles of association.

5.- Miscellaneous.

C) That, as appears from the prenamed attendance list, all the shares are duly represented.

D) That the meeting is regularly constituted, the presence quorum required by law being attained, and that it may decide validly on all of the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to increase the share capital by twenty thousand US Dollars (20,000.- USD) so as to raise it from its present amount of thirty thousand US Dollars (30,000.- USD) up to fifty thousand US Dollars (50,000.- USD) by the issue and the subscription of ten thousand (10,000) new shares with a par value of two US Dollars (2.- USD) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, to be entirely paid up by payment in cash.

*Subscription and payment*

The current shareholders having waived their preferential subscription right, the ten thousand (10,000) new shares have been subscribed by the company ALIZE WORLDWIDE LIMITED, with its registered office in the British Virgin Islands, having elected an additional office at INTERADVICE ANSTALT in FL-9490 Vaduz, Landstrasse 25 (Liechtenstein).

The sum of twenty thousand US Dollars (20,000.- USD) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

*Second resolution*

The assembly decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association in order to reflect such action, and to give it the following wording:

«**Art. 5. (first paragraph).** The corporate capital is set at fifty thousand US Dollars (50,000.- USD) divided into twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of two US Dollars (2.- USD) each.»

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand six hundred Euros.

For the purposes of the registration the amount of the capital increase is evaluated at 16,062.97 EUR.

There being no further business on the Agenda, the meeting is thereupon adjourned.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the German texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendundfünf, den achten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

Haben sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der Aktiengesellschaft ALIZE WORLDWIDE LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in L-1628 Luxemburg, 1, rue des Glacis, (R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 82.827), gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 20. Juni 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2 vom 2. Januar 2002, versammelt.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Olivier Dorier, Gesellschaftsdirektor, beruflich wohnhaft in Luxemburg, eröffnet, welcher Frau Madeline Boucher, Angestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg, zur Schriftführerin bestimmt.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Stewart Kam-Cheong, Wirtschaftsprüfer, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Gesellschafter, anwesend oder vertreten, sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste vermerkt, welche von den Gesellschaftern oder ihren Bevollmächtigten unterzeichnet wurde, und auf jene Anwesenheitsliste, festgelegt vom Vorstand der Versammlung, erklären sich die Mitglieder der Versammlung zu berufen.

Diese Anwesenheitsliste, sowie die Vollmachten der in dieser Generalversammlung vertretenen Gesellschafter, welche von dem Vorstand der Versammlung und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurden, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Der Vorsitzende ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

- A) Dass diese Versammlung mittels Einberufungsschreiben ordnungsgemäss einberufen wurde.
- B) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

#### *Tagesordnung:*

1.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals um 20.000,- USD um es von seinem Betrag von 30.000,- USD auf 50.000,- USD zu bringen, durch die Ausgabe von 10.000 neuen Aktien mit einem Nominalwert von je 2,- USD, welche dieselben Rechte und Vorteile gemessen wie die bereits bestehenden Aktien.

2.- Verzicht des bevorzugten Zeichnungsrechtes der jetzigen Aktieninhaber.

3.- Zeichnung und volle Einzahlung der 10.000 neuen Aktien.

4.- Dementsprechende Abänderung des 1. Absatzes von Artikel 5 der Satzungen.

5.- Verschiedenes.

C) Dass, wie aus der vorgenannten Anwesenheitsliste hervorgeht, alle Aktien ordnungsgemäss verteten sind.

D) Dass diese Versammlung ordnungsgemäss einberufen, das erforderliche Quorum erreicht wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Die Generalversammlung fasst nach eingehender Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um zwanzigtausend US Dollar (20.000,- USD) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von dreissigtausend US Dollar (30.000,- USD) auf fünfzigtausend US Dollar (50.000,- USD) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von zehntausend (10.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von je zwei US Dollar (2,- USD), welche dieselben Rechte und Vorteile gemessen wie die bereits bestehenden Aktien.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Nachdem die jetzigen Aktieninhaber auf ihr bevorzugtes Zeichnungsrecht verzichtet haben, werden die zehntausend (10.000) neuen Aktien durch die Gesellschaft ALIZE WORLDWIDE LIMITED, mit Sitz in den British Virgin Islands, welche einen zusätzlichen Sitz bei INTERADVICE ANSTALT in FL-9490 Vaduz, Landstrasse 25 (Liechtenstein), gewählt hat, gezeichnet.

Die Summe von zwanzigtausend US Dollar (20.000,- USD) steht der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung, so wie dies dem Notar durch eine Bankbescheinigung nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

#### *Zweiter Beschluss*

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervor genommenen Beschlüsse, beschliesst die Generalversammlung den ersten Absatz von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5. (erster Absatz).** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzigtausend US Dollar (50.000,- USD), aufgeteilt in fünfund zwanzigtausend (25.000) Aktien mit einem Nennwert von je zwei US Dollar (2,- USD).»

#### *Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt ein tausend sechs hundert Euro veranschlagt sind, gehen zu Lasten der Gesellschaft.

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird der Betrag der Kapitalerhöhung auf 16.062,97 EUR abgeschätzt.

Da die Tagesordnung keine weiteren Punkte beinhaltet, wird die Versammlung aufgehoben.

*Erklärung*

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch der Kompargenten gegenwärtige Urkunde in englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung, auf Ersuchen derselben Kompargenten und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Kompargenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat er zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: O. Dorier, M. Boucher, S. Kam-Cheong, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 septembre 2005, vol. 532, fol. 99, case 5. – Reçu 160,63 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Fuer gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 septembre 2005.

J. Seckler.

(084041.3/231/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

---

**EUROCIL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 89.149.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 15 septembre 2005 que:

- Le nombre d'administrateurs de la société est fixé à quatre.

- M. Gerhard Otto Malzacher, né le 6 avril 1948, à Stuehlingen/Waldshut, Allemagne, domicilié à Frankenstrasse 26, D-67112 Mutterstadt, Allemagne, est nommé en tant qu'administrateur de la société en remplacement de M. Yoram Cohen, administrateur démissionnaire, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes au 31 décembre 2005.

- M. Jan Willem van Koeverden Brouwer, né le 30 novembre 1974, à Amsterdam, Pays Bas, ayant son adresse professionnelle sis 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est nommé en tant qu'administrateur de la société en remplacement de M. Hugo Neuman, administrateur démissionnaire, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2005 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes au 31 décembre 2005.

- M. Hartmut Karl Bergmann, né le 27 septembre 1958, à Weinheim, Allemagne, domicilié à Neuhöfer Straße 35, D-67065 Ludwigshafen, Allemagne, est nommé en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2005.

Pour avis conforme

J.W. van Koeverden Brouwer

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04301. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(083234.3/805/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

---

**SOFIDRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 73.723.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

J. Elvinger.

(083238.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

---

**SOFIDRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 73.723.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

J. Elvinger.

(083239.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

---

**AXE IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 104.811.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02733, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2005.

S. Paché.

(083252.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

---

**AXE INT'HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 87.358.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02731, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2005.

S. Paché.

(083254.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

---

**LUXBAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1899 Kockelscheuer.  
R. C. Luxembourg B 70.294.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le mercredi 4 mai 2005*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Dominique Laval, qui accepte, Vice-Président du Conseil d'Administration de la société LUXBAT S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kockelscheuer, le 4 mai 2005.

Certifié sincère, véritable et conforme aux livres

Ch.-L. Ackermann / J.-P. Hardt

Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005, réf. LSO-BF00264. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083342.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

---

**LUXBAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1899 Kockelscheuer.  
R. C. Luxembourg B 70.294.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 4 mai 2005*

L'Assemblée prend acte de la démission comme Administrateur de Monsieur Jean-Claude Schmitz.

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de:

- reconduire les mandats d'administrateur de Messieurs Charles-Louis Ackermann, Jean-Pierre Hardt, Alberto Pezzotti et Sergio Pezzotti pour un terme de six années venant à échéance à l'Assemblée Générale de l'année 2011;

- de nommer Monsieur Dominique Laval Administrateur pour un terme de six années, venant à échéance à l'Assemblée Générale de l'an 2011;

- de nommer la société LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l. commissaire aux comptes pour un terme d'un an venant à échéance à l'Assemblée Générale de l'année 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kockelscheuer, le 4 mai 2005.

Certifié sincère, véritable et conforme aux livres

Ch.-L. Ackermann / S. Pezzotti

Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005, réf. LSO-BF00267. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083340.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

---

**EGLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4353 Esch-sur-Alzette, 4, rue Jean Wolter.  
R. C. Luxembourg B 95.375.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09495, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Signature.

(083177.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

**SYDIL FINANCIAL S.A.H, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 55.615.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI04101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SYDIL FINANCIAL S.A.H.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(083213.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

**LOUTIAG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8045 Strassen, 21, Val des Roses.  
R. C. Luxembourg B 66.953.

L'an deux mille cinq, le sept septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOUTIAG S.A. (ci-après «la Société»), avec siège social à L-8045 Strassen, 21, Val des Roses (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B numéro 66.953, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 21 du 14 janvier 1999,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Gérard Lecuit en date du 11 juillet 2003, publié au Mémorial C numéro 945 du 13 septembre 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Modification de Particle neuf des statuts.
2. Démission d'un administrateur.
3. Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article neuf des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement celle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article dix des statuts.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Antoine Vandenkoornhuysse de ses fonctions d'administrateur de la Société.

## Troisième résolution

L'assemblée décide, suite à la résolution qui précède, de nommer Monsieur Michel Pellerin, dirigeant de sociétés, né le 26 mai 1948 à Valence (France), demeurant Résidence La Trauquière - Chemin de Boussargues à F-34600 Bédarieux (France), en tant que nouvel administrateur de la Société en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

## Estimation - Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: C. Dostert, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 septembre 2005, vol. 532, fol. 96, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour exedition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 septembre 2005.

J. Seckler.

(084043.3/231/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**MARO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 74.317.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI04099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARO INVESTMENT S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(083215.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

**KALIUM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 69.602.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI04100, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KALIUM INVESTMENTS S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(083216.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

**BANK OF CHINA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 37-39, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 36.940.

Faisant suite à la quatorzième session de l'Assemblée Générale annuelle, Monsieur Li Xiaojing est réélu administrateur, en tant que président du Conseil d'Administration de la banque jusqu'à la nouvelle Assemblée Générale annuelle. Monsieur Tang Maoheng est renouvelé dans son mandat d'administrateur. Monsieur Tang Maoheng et Monsieur Zhang Wei sont autorisés à faire tout ce qui concerne les opérations journalières et administratives de la banque.

Faisant suite à l'Assemblée Extraordinaire du conseil d'administration tenu le 1<sup>er</sup> août 2005, la démission de Monsieur Zhao Lianjie a été acceptée, tandis que Monsieur Hong Xinsheng a été nommé comme nouvel administrateur.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

Pour BANK OF CHINA (LUXEMBOURG) S.A.

T. Maoheng

Directeur Général Exécutif

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04615. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083279.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

**BERYL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 97.576.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI04098, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*BERYL HOLDING S.A.*

T. Fleming / C. Schmitz

*Administrateur / Administrateur*

(083218.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

**INNOVISION HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 25.986.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 20 juin 2005 que:

- La cooptation de Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant 3, rue de La Chapelle, L-1325 Luxembourg aux fonctions d'administrateur de la société a été ratifiée. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI03696. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(083237.3/317/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

**INNOVISION HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 25.986.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI03698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Signature.

(083241.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

**DVD FUTUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-7240 Bereldange, 24, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 92.855.

L'an deux mille cinq, le neuf septembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Gaston Graas, commerçant, demeurant à L-3883 Schifflange, 26, rue Jean Wilhelm,
- 2.- Monsieur Guy Rocca, commerçant, demeurant à F-57100 Thionville, 9, rue Célestin Schivre,
- 3.- Monsieur Régis Rocca, vendeur, demeurant à F-57100 Thionville, 9, rue Célestin Schivre,

Lesquels comparants ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Gaston Graas et Monsieur Guy Rocca, prénommés, sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée DVD FUTUR, S.à r.l., avec siège social à L-1731 Luxembourg, 4, rue de Hespérange, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 27 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 501 du 8 mai 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 92.855.

2. Monsieur Gaston Graas, prénommé, déclare céder et transporter par les présentes à Monsieur Régis Rocca, prénommé, ici présent et ce acceptant, les cinquante (50) parts sociales qu'il détient dans la société à responsabilité limitée DVD FUTUR, S.à r.l., prénommée.

La cession qui précède est faite moyennant le prix de un euro (EUR 1,-), que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance.

3. Le cessionnaire est propriétaire à compter de ce jour des parts lui cédées et il a droit aux revenus et bénéfices dont ces parts sont productives à partir de ce jour.

Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

4. Tous les associés déclarent expressément accepter la cession de parts qui précède.

5. Monsieur Gaston Graas et Monsieur Guy Rocca, prénommés, agissant en leurs qualités de gérants de la société, déclarent accepter la cession de parts qui précède au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code civil.

6. Comme conséquence de ce qui précède, les associés décident de modifier l'article six des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Guy Rocca, commerçant, demeurant à F-57100 Thionville, 9, rue Célestin Schivre, cinquante parts sociales .....	50
2.- Monsieur Régis Rocca, vendeur, demeurant à F-57100 Thionville, 9, rue Célestin Schivre, cinquante parts sociales .....	50
Total: cent parts sociales .....	100

7. Ensuite, les associés décident de transférer le siège social de la société à L-7240 Béréldange, 24, route de Luxembourg, et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Béréldange.»

8. Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Gaston Graas, prénommé, de ses fonctions de gérant administratif de la société, et de lui donner décharge pleine et entière.

Les associés décident de nommer en son remplacement: Monsieur Régis Rocca, prénommé.

Monsieur Guy Rocca, prénommé, reste gérant technique de la société avec tous les pouvoirs pour engager valablement la société, en toutes circonstances, par sa seule signature.

9. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

10. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Graas, G. Rocca, R. Rocca, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2005, vol. 149S, fol. 83, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

E. Schlessler.

(084064.3/227/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

### **GAMMA FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 72.033.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 septembre 2005 à 13.00 heures au siège social de la société*

L'assemblée décide à l'unanimité de révoquer les administrateurs et l'administrateur-délégué nommés lors de la constitution de la société et de nommer nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011:

- Kristian Groke, expert-comptable, né le 1<sup>er</sup> avril 1964 à Hamburg (D), demeurant 10, rue Dicks, L-5521 Remich;

- AURIGA S.A., avec siège social au 34-20 Calle 34, Panama 5, Republic of Panama, inscrite au The General Public Registry Directorate, Card No. 368606, Doc. 33959;

- KINGFISHER SERVICES S.A., avec siège social au 34-20 Calle 34, Panama 5, Republic of Panama, inscrite au The General Public Registry Directorate, Card No. 368576, Doc. 33774.

Monsieur Kristian Groke est nommé administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

GAMMA FINANCE HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04392. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083308.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

**AXE INT' S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.  
R. C. Luxembourg B 87.454.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02729, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2005.

S. Paché.

(083256.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

---

**AIR LIQUIDE WELDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1415 Luxembourg, 5, rue de la Déportation.  
R. C. Luxembourg B 67.583.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2005, réf. LSO-BH04789, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2005.

S. Paché.

(083269.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

---

**DE BEERS UKRAINE PROSPECTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 103.411.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 1<sup>er</sup> août 2005*

- La démission de Herman Troskie de ses fonctions d'administrateur est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> août 2005;
- La démission de Dirk C. Oppelaar de ses fonctions d'administrateur est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> août 2005;
- La démission de SOLON DIRECTOR LIMITED de ses fonctions d'administrateur est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> août 2005;
- La démission de MAITLAND LUXEMBOURG S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> août 2005;
- Wolfgang D. Skublak est nommé aux fonctions d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> août 2005;
- Anthony R. Attwood est nommé aux fonctions d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> août 2005;
- Peter W. Fearnhead est nommé aux fonctions d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> août 2005;
- Jonathan Dickman est nommé aux fonctions d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> août 2005;
- DELOITTE S.A., Luxembourg, est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 1<sup>er</sup> août 2005.

Luxembourg, le 31 août 2005.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI00873. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083287.3/631/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

---